

Département de la  
Charente-Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Dallage de la Place  
du Centre

Séance du 6 Mai  
1957

57061

L'an mil neuf cent cinquante sept, le six mai 1957,  
le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session  
ordinaire d'après convocations faites le 2 Mai 1957

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnot, Reutin, Castelneau  
Couzinot, Gausseil, Pouget, Laurent, Guillaud, Counil, Brotreau, Barrière  
Domieq, Etcheber, Bourdeille, Marteau, Melle Fouché, MM. Rochedereux,  
Grussenmeyer, Dufour, Papou, Guichacua.

Représentés : M. Barrot par M. Reutin

Les Conseillers présents forment la majorité des membres  
en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du  
5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire  
pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été  
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Castelneau commente un projet d'aménagement de la place  
du Centre dont le financement serait entièrement assuré par le MRL au ti-  
tre des V.R.D.

Ce projet nouveau prévoit :

- de réserver l'emplacement prévu pour l'Hôtel de Ville,  
mais d'y effectuer des plantations d'arbres et d'y aménager une pelouse
- de disposer sur le pourtour des stationnements dont un  
sera réservé aux taxis ;
- de traiter le prolongement du Bd Briand en dallage rose  
de qualité
- de traiter la partie entourant les Nouvelles Galeries avec  
de l'asphalte rose qui est plus économique que le pavage ;
- d'agrémenter l'ensemble par une trame de pavés gris bleu-  
té

Un plan affiché sur l'un des murs de la ville montre ces amé-  
nagements

Le Conseil Municipal

./.

Vu le projet d'aménagement de la Place du Centre  
Vu l'avis de la Commission des Travaux  
Vu l'avis de la Commission des Finances

Considérant qu'une partie des travaux (forme en béton) peut être exécutée avant la saison balnéaire et le reste avant la venue de M. le Président de la République

Approuve le projet proposé par le Service des Ponts et Chaussées

Accepte que la pelouse et les plantations soient pris en charge par le budget communal (entretien des places publiques) la dépense étant approximativement de 400.000 frs

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE  
Rochefort s/Mer le 14 Juin 1957  
Le Sous Préfet  
Illisible.

POUR COPIE CONFORME

pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



POUR COPIE CONFORME

Royan, le 20 Juin 1957

pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

